

Compte rendu de séance

Séance du 11 Février 2019

L' an 2019 et le 11 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la Mairie sous la présidence de MOUGIN Christian Maire

Présents : M. MOUGIN Christian, Maire, Mmes : GEOFFROY Elodie, LE CALVEZ Aude, MAILLARD Maryline, MM : CALLURA Alessandro, COLLEAUX Jean-Claude, ELIET Daniel, LABILLOY Laurent, VIOT Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARBIERE Laurence à M. MOUGIN Christian, THIEBEAUX Christine à Mme LE CALVEZ Aude

Excusé(s) : Mmes : CHARBAU Ophélie, VAUTIER Jessica Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARBIERE Laurence à M. MOUGIN Christian, THIEBEAUX Christine à Mme LE CALVEZ Aude
Excusé(s) : Mmes : CHARBAU Ophélie, VAUTIER Jessica

Absent(s) : Mme PIRSON Sandrine, M. REITER Cédric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 04/02/2019

Date d'affichage : 04/02/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Ardennes
le : 14/02/2019

et publication ou notification
du : 14/02/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme LE CALVEZ Aude

SOMMAIRE

Réfection de la toiture de la Mairie - 03/2019
Réfection de la toiture de la salle polyvalente - 04/2019

Réfection de la toiture de la Mairie

réf : 03/2019

Le maire informe le conseil municipal que des travaux de réfection de la toiture de la Mairie sont devenus nécessaires et propose donc de confier les travaux à l'entreprise FERRANT COUVERTURE pour un montant de 49 682.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le démarrage des travaux de réfection de la toiture de la Mairie
- de confier les travaux à l'entreprise FERRANT COUVERTURE pour un montant de 49 682.00 € HT
- charge le Maire de signer toutes les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réfection de la toiture de la salle polyvalente

réf : 04/2019

Le maire informe le conseil municipal que des travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente sont devenus nécessaires et propose donc de confier les travaux à l'entreprise MULLER pour un montant de 59 276.33 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le démarrage des travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente
- de confier les travaux à l'entreprise MULLER pour un montant de 59 276.33 € HT
- charge le Maire de signer toutes les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à : 20:30